

**ARRÊTÉ DEP-2024-202 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE HORLOGERIE,**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité horlogerie;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle horlogerie pour la session 2024 dans les académies de Paris, Créteil, Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Marc MENTHA, professionnel

Vice-président :

Monsieur Stéphane GASTON, enseignant

Enseignants :

Monsieur Alexis BRIFFAULT

Madame Lolita N'SONDE

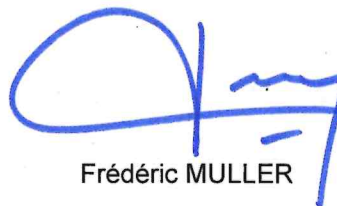
Professionnels :

Monsieur Eric GOJON

Monsieur Matthieu LOPEZ

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER